

Suivi IAHP en France : point au 04/03/2021

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA¹ : Jean-Philippe Amat, Julien Cauchard, Sophie Carles, Céline Dupuy, Sylvain Falala, Guillaume Gerbier, Viviane Henaux, Yves Lambert, Renaud Lancelot, Carlène Trevennec

Pour le laboratoire national de référence¹ : François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz,

Auteurs correspondants : julien.cauchard@anses.fr et axelle.scoizec@anses.fr

Note rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses

Les informations traitées dans cette note couvrent la saison hivernale 2020/2021 depuis la détection du premier cas au Pays-Bas le 17/10/2020 qui a été confirmé le 20/10/2020. Ces informations seront mises à jour chaque mardi dans le BHVSI-SA (informations Europe et France) et chaque jeudi sous un format allégé (France uniquement) dans une note dédiée sur le site internet de la Plateforme ESA.

Une vidéo présentant l'apparition en Europe des différents cas sauvages et foyers domestiques d'influenza aviaire hautement pathogène depuis le premier cas confirmé par les Pays-Bas le 20/10/2020 au 17/01/2021 est [disponible sur le site de la Plateforme ESA](#), ainsi que la carte interactive actualisée périodiquement.

Ce rapport traite les données exportées du système d'information de la DGAL le 04/03/2021 à 12h56.

Essentiels :

- **En élevage**, le Gers est le seul département français à avoir déclaré des foyers ces deux dernières semaines,
- **Dans le compartiment sauvage**, trois moineaux ont été retrouvés morts le 25/02/2021 en une journée dans une zone réduite du département des Ardennes, sur la commune de Grandchamp, par le réseau de surveillance SAGIR. Le laboratoire de référence a confirmé le 01/03/2021 l'infection par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène A(H5N8) appartenant au clade 2.3.4.4b.

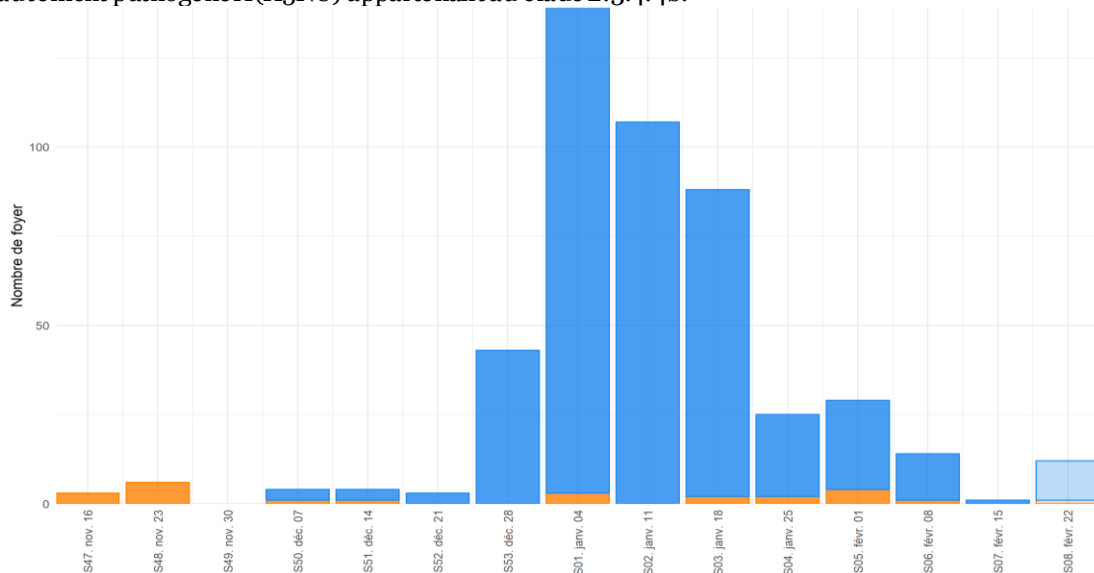


Figure 1. Nombre de foyers domestiques IAHP confirmés par semaine en France en 2020 et 2021. La transparence correspond à une semaine qui peut n'être pas complète. Les foyers avec une capacité d'hébergement de moins de 400 oiseaux sont classés comme basse-cour ■, et pour une capacité supérieure à 400 oiseaux comme élevage commercial ■

¹ Par ordre alphabétique

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas sauvages d'IAHP confirmés par département en France en 2020 et 2021.

Département	Basse-cour	Élevage commercial	Sauvage
Landes	4	335	1
Gers	2	58	0
Pyrénées-Atlantiques	6	50	0
Haute-Corse	6	0	2
Hautes-Pyrénées	2	5	0
Vendée	0	3	0
Ardennes	1	0	2
Lot-et-Garonne	0	2	0
Morbihan	0	0	2
Allier	0	0	1
Bouches-du-Rhône	0	0	1
Calvados	0	0	1
Corse-du-Sud	1	0	0
Deux-Sèvres	0	1	0
Haute-Garonne	0	1	0
Loire	0	0	1
Loire-Atlantique	0	0	1
Manche	0	0	1
Meurthe-et-Moselle	0	0	1
Yvelines	1	0	0
Total	23	455	14

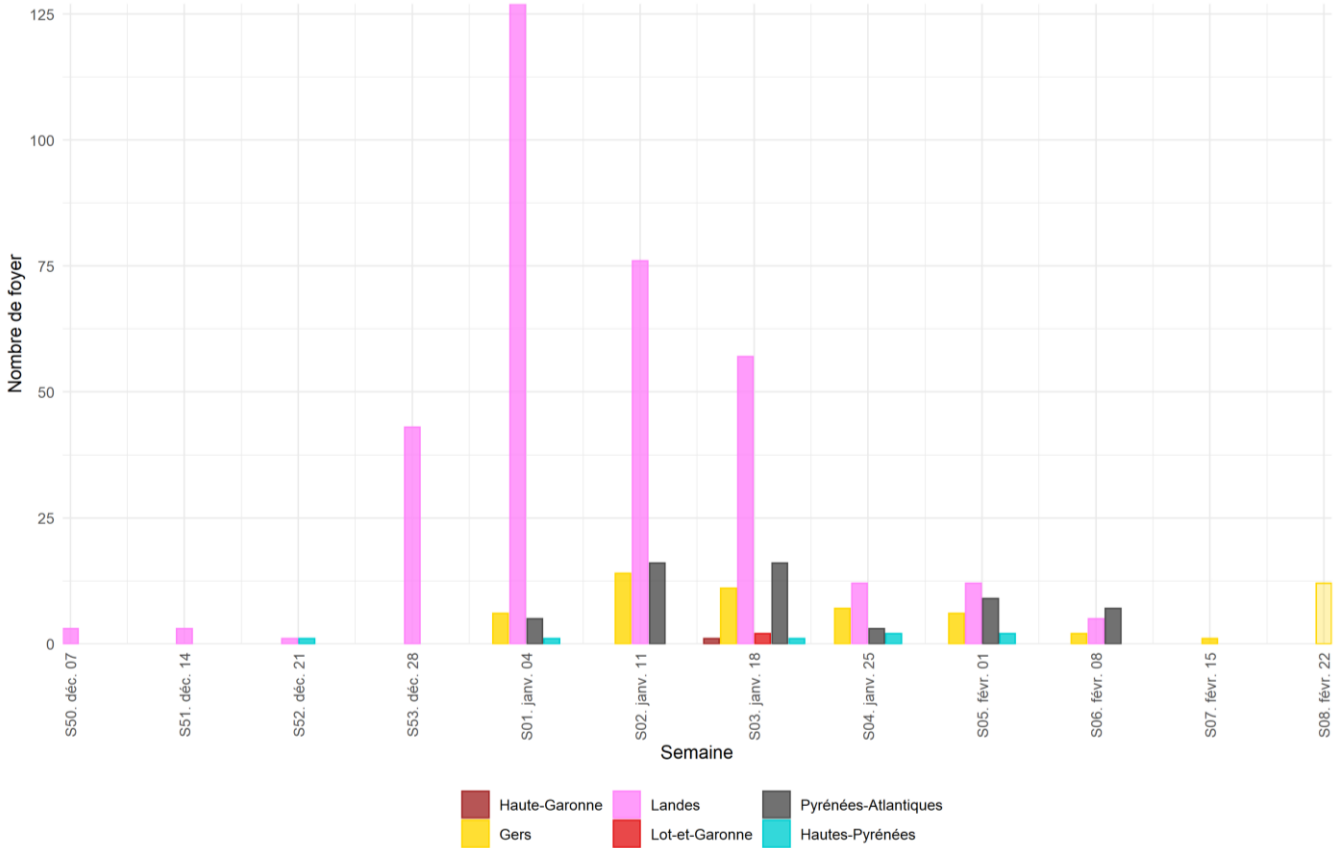


Figure 2 : Nombre de foyers IAHP confirmés par semaine et par département dans le sud-ouest de la France en 2020 et 2021. La transparence correspond à une semaine qui peut n'être pas complète.

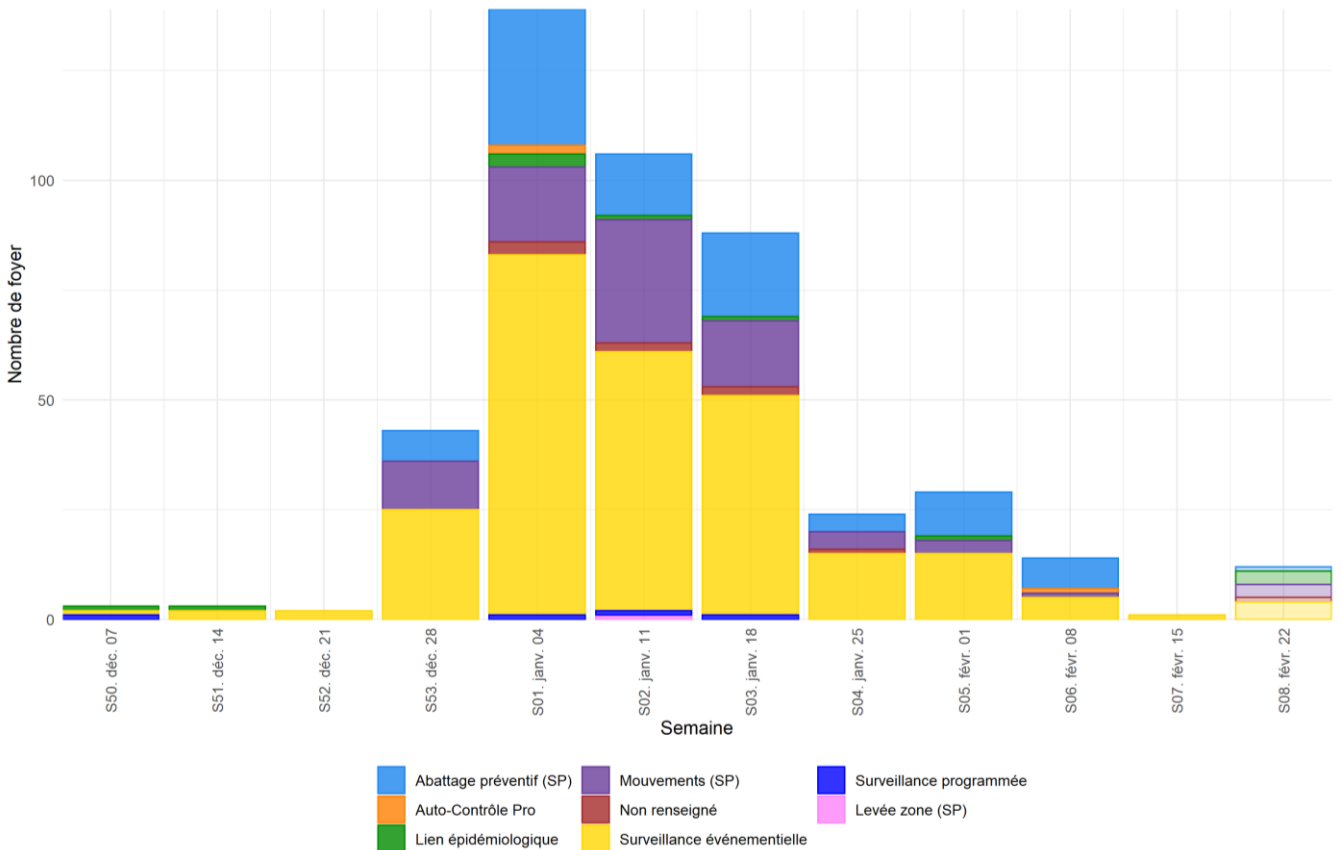


Figure 3 : Nombre de foyers par semaine dans le sud-ouest de la France en 2020 et 2021 (Landes, Pyrénées-Atlantiques, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne) selon l'origine de la suspicion. La transparence correspond à une semaine qui peut n'être pas complète.

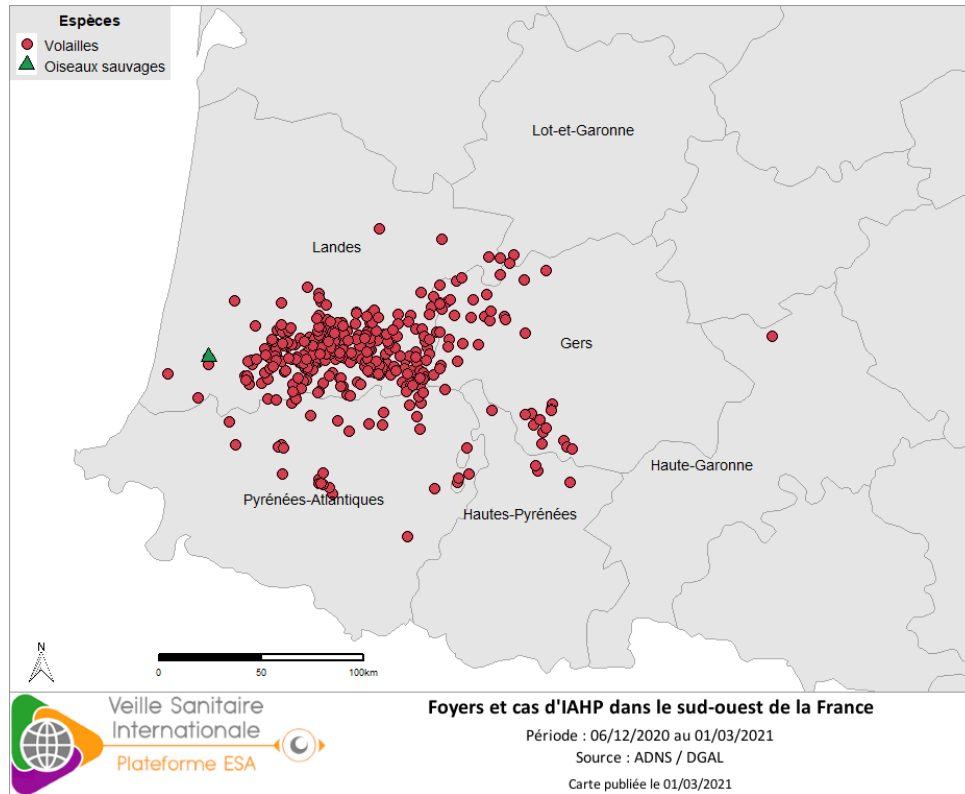


Figure 4. Localisation des cas sauvages et foyers domestiques d'IAHP H₅N_x en France dans le sud-ouest confirmés entre le 06/12/2020 et le 01/03/2021 inclus (source : Commission européenne/DGAL le 01/03/2021)

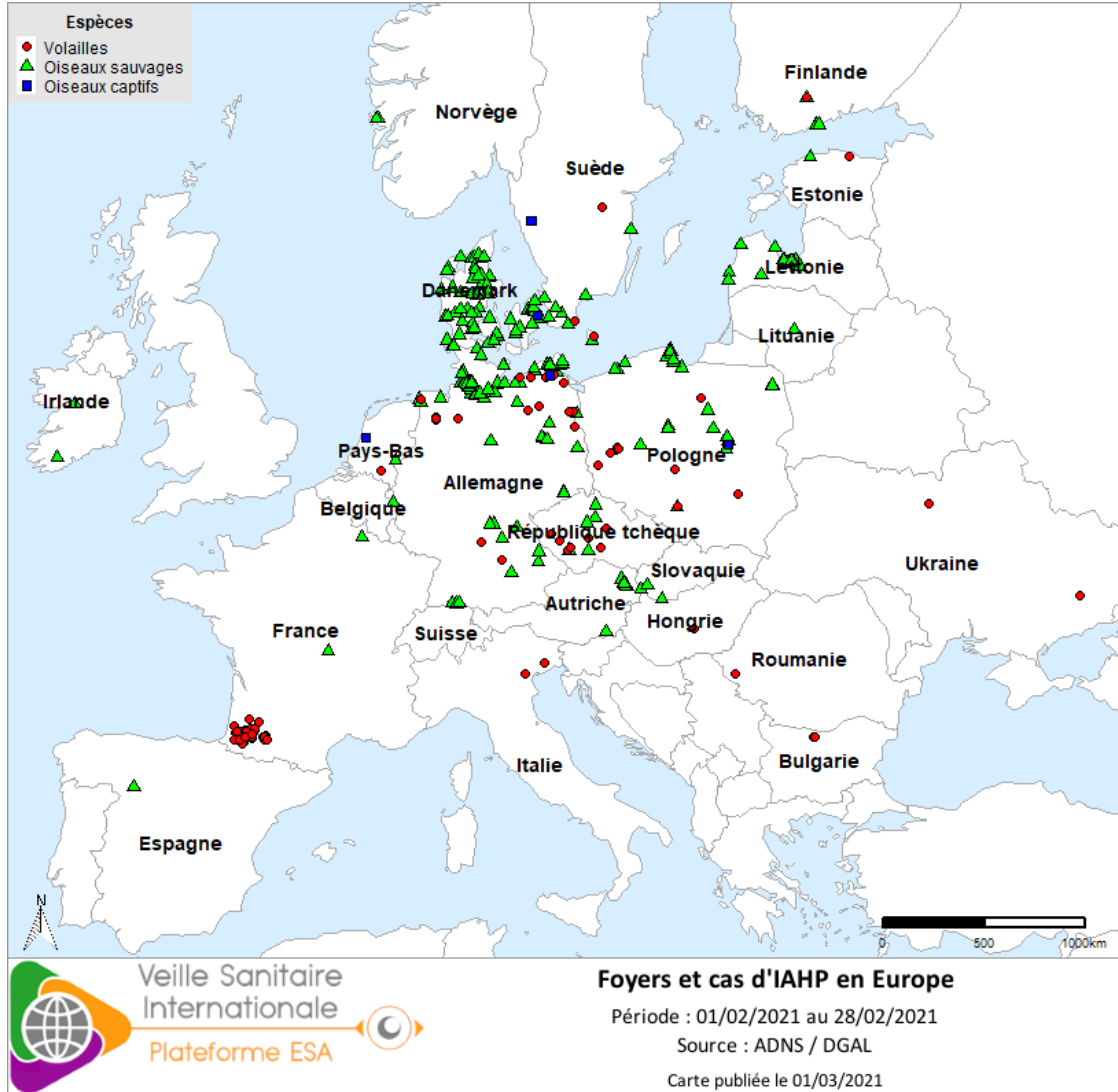


Figure 5. Localisation des cas sauvages et foyers domestiques / captifs d'IAHP H5Nx en Europe confirmés entre le 01/02 et le 28/02/2021 inclus (source : Commission européenne/DGAL au 01/03/2021)